

CENTRAIDE OTTAWA – APPEL DE PROPOSITIONS

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE – ITINÉRANCE JUVÉNILE (MISE À JOUR EN 2017)

OBJECTIF PRIORITAIRE	Réduire l'itinérance juvénile à Ottawa
ENJEU CIBLÉ	Citant les données de la Ville d'Ottawa, l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance à Ottawa rapporte que 6 825 personnes ont eu recours aux refuges d'urgence à Ottawa en 2015. De ce nombre, 903 étaient des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Si les taux d'itinérance « non répertoriée » de la ville d'Ottawa sont similaires ailleurs au pays, il pourrait y avoir près de 15 000 itinérants à Ottawa annuellement, dont plus de 2 000 seraient des jeunes. La situation se complique lorsqu'on considère que la durée moyenne des séjours dans les refuges a presque doublé au cours des dix dernières années, passant de 17 jours en 2005 à 32 jours en 2015. Le logement joue un rôle de déterminant social de la santé, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il a un effet sur le bien-être économique, social et physique des jeunes d'Ottawa et sur les communautés auxquelles ils appartiennent. Au total, 75 % de la santé d'une personne est déterminée par l'environnement dans lequel ils vivent. L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) énonce ce qui suit : « Une intervention particulière auprès des jeunes itinérants est essentielle puisque les causes et les conditions de l'itinérance des jeunes [...] sont souvent différentes de celles qui sont associées aux adultes itinérants. Les mesures adoptées doivent également être adaptées aux conditions dans lesquelles se trouvent les jeunes. Ces mesures doivent prendre en considération les limitations et les droits particuliers des jeunes, tels que l'accès à l'aide au revenu, qui sont différents de ceux des adultes. De plus, les interventions doivent tenir compte de la vulnérabilité extrême qui caractérise les jeunes itinérants. Ils se retrouvent parfois dans des situations de violence grave, d'exploitation et de victimisation. » Une intervention rapide est essentielle, puisque les recherches démontrent que les jeunes peuvent devenir prisonniers de la vie de la rue en deux mois (Worthington & MacLaurin, 2009). « Plusieurs éléments témoignent de la nécessité de lutter contre l'itinérance des jeunes, dont certains motifs économiques incontestables. Les investissements pour la prévention et le relogement rapide sont souvent moins importants que les investissements destinés aux refuges d'urgence, à la santé, à la justice et aux services sociaux dont bénéficient les jeunes itinérants. On estime qu'il coûte bien plus que 20 000 \$ par année pour subvenir aux besoins d'un jeune qui vit dans un refuge d'urgence, et ce, avant même d'avoir pris en compte les dépenses additionnelles liées à la santé mentale, au soutien en matière de toxicomanie, aux soins de santé et à la justice qui peuvent être nécessaires. »

CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES VISÉS	Une réponse coordonnée, intégrée et appropriée pour les jeunes est requise pour traiter l'itinérance des jeunes à Ottawa. Les deux points clés de l'objectif prioritaire de Centraide sont les suivants : • Accroître le soutien à la clientèle pour s'assurer que les jeunes ont une transition saine vers l'âge adulte (soutien qui peut comprendre, sans toutefois se limiter, à l'emploi, à la réussite scolaire, au counseling en santé mentale et au développement des compétences de vie). • Préconiser (et appuyer) la continuité des options de logement appropriées pour les jeunes.
CATÉGORIES ET EXEMPLES DE FINANCEMENT	• Programmes et initiatives qui empêcheront ou réduiront l'itinérance des jeunes à risque par l'entremise de services d'intervention précoce et de soutien à long terme. • Programmes, services ou entreprises sociales qui permettent aux jeunes itinérants de se trouver un emploi. • Programmes et services qui appuient les retrouvailles de familles, au besoin. • Programmes et services qui utilisent les approches <i>Logement d'abord</i> appropriées pour les jeunes. Lorsque des services de logement² de transition sont offerts, des preuves doivent être incluses pour démontrer qu'ils visent à offrir des logements stables et permanents¹. • Activités et initiatives de répercussions collectives qui appuient les réformes politiques pour lutter contre l'itinérance, puisqu'elles portent sur l'approche <i>Logement d'abord</i>, appropriée pour les jeunes. Promouvoir la sensibilisation du public / défense des intérêts sur l'importance du modèle <i>Logement d'abord</i> pour faire face à l'itinérance des jeunes. <i>Nota : Centraide Ottawa n'offre pas de financement communautaire pour les dépenses en immobilisations ni pour les suppléments de loyer, les allocations ou les subventions.</i> <i>Nota : Pour les programmes, les services et les entreprises sociales qui permettent aux jeunes itinérants de se trouver un emploi, l'emploi doit : respecter les normes du ministère du Travail de l'Ontario (c.-à-d., salaire minimum ou supérieur, normes de santé et de sécurité, etc.); garantir la dignité de choix; et appuyer une communauté ou un environnement de travail inclusif.</i>
POPULATIONS CIBLES	Les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans abri ou à risque de le devenir. On reconnaît que pour certains jeunes ou populations de jeunes (comme ceux qui souffrent d'un retard de développement), cette classe d'âge peut être plus grande. Une attention particulière sera donnée aux propositions qui ciblent les jeunes des communautés suivantes (qui font souvent face à d'autres obstacles) pour ce qui est du soutien approprié : autochtones, multiculturels, ruraux et minorités sexuelles.

1 Logement permanent Fait référence au logement qui n'a pas de limite ni d'exigence, c.-à-d., une durée maximale d'occupation, un âge maximum, l'exigence de s'inscrire à un programme ou de recevoir un service, etc. Tout logement de transition contribuant à cet objectif doit avoir comme objectif le déménagement de ses clients dans un logement permanent. Cette définition est assujettie à des ajouts ou à des modifications, tel que déterminé par un cadre de travail éventuel Logement d'abord pour les jeunes, élaboré avec la communauté. Tout logement auquel on fait référence doit être abordable pour le locataire.

2 Logement de transition Il s'agit d'un logement de soutien ou subventionné pendant une période limitée où les personnes risquant de devenir sans-abri se préparent au logement permanent.